

PROJET D'UN ENTREPOT LOGISTIQUE

Parc d'activités de Bolbec – Saint Jean
COMMUNE DE BOLBEC

DEMANDE D'ENREGISTREMENT D'UNE ICPE

PJ 3.20

PRESENTATION DU PROJET ARCHITECTURAL



Maître d'ouvrage :	Exploitant :	Maître d'œuvre :
IMMOSUPPLY	GCA SUPPLY PACKING 	ARCHICUB
ZI de Gournier 26200 MONTELMAR	101 rue Tolbiac 75013 PARIS	2 Place de la Liberté 67300 SCHILTIGHEIM

le 7 décembre 2023

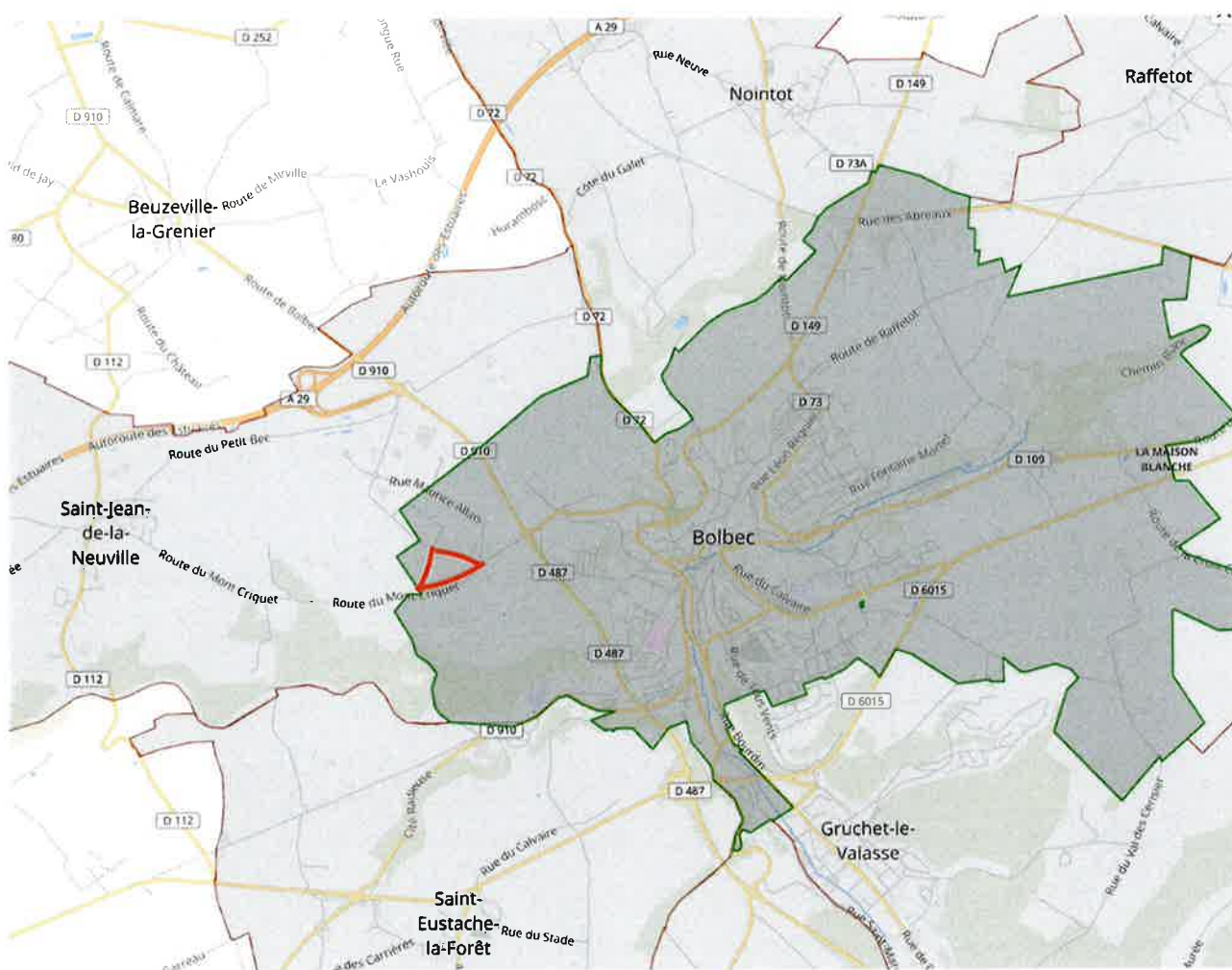
Préliminaire

Le présent dossier a pour objet la demande d'enregistrement d'une ICPE relative à la construction d'un entrepôt de stockage situé sur les lots n°48, 89 et 90, section ZD, du Parc d'activités de Bolbec/Saint-Jean, sur la commune de Bolbec.

La superficie totale du terrain est de 44 003 m² : parcelles A1, A2 et B, section 2D.

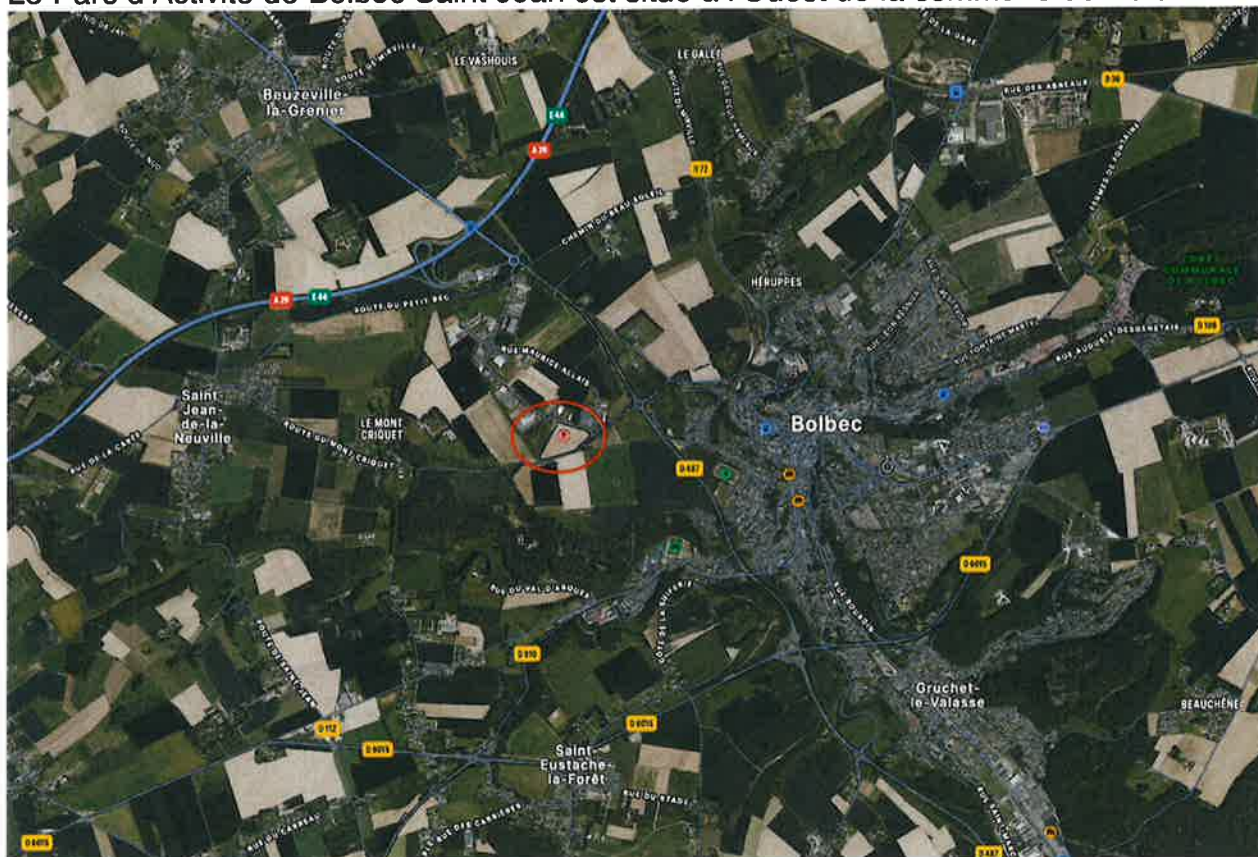
Il se trouve en zone 2AU, le long de l'avenue de l'Innovation et de la route du Mont Criquet. Il n'y a pas de constructions sur les parcelles concernées par le présent dossier.

Le bâtiment projeté est une plateforme logistique de 21 810 m² de surface plancher composée de cellules d'entreposage, de locaux technique et d'un bâtiment bureau.



1. Présentation de l'état initial du terrain et de ses abords:

Le Parc d'Activité de Bolbec Saint Jean est situé à l'Ouest de la commune de Bolbec

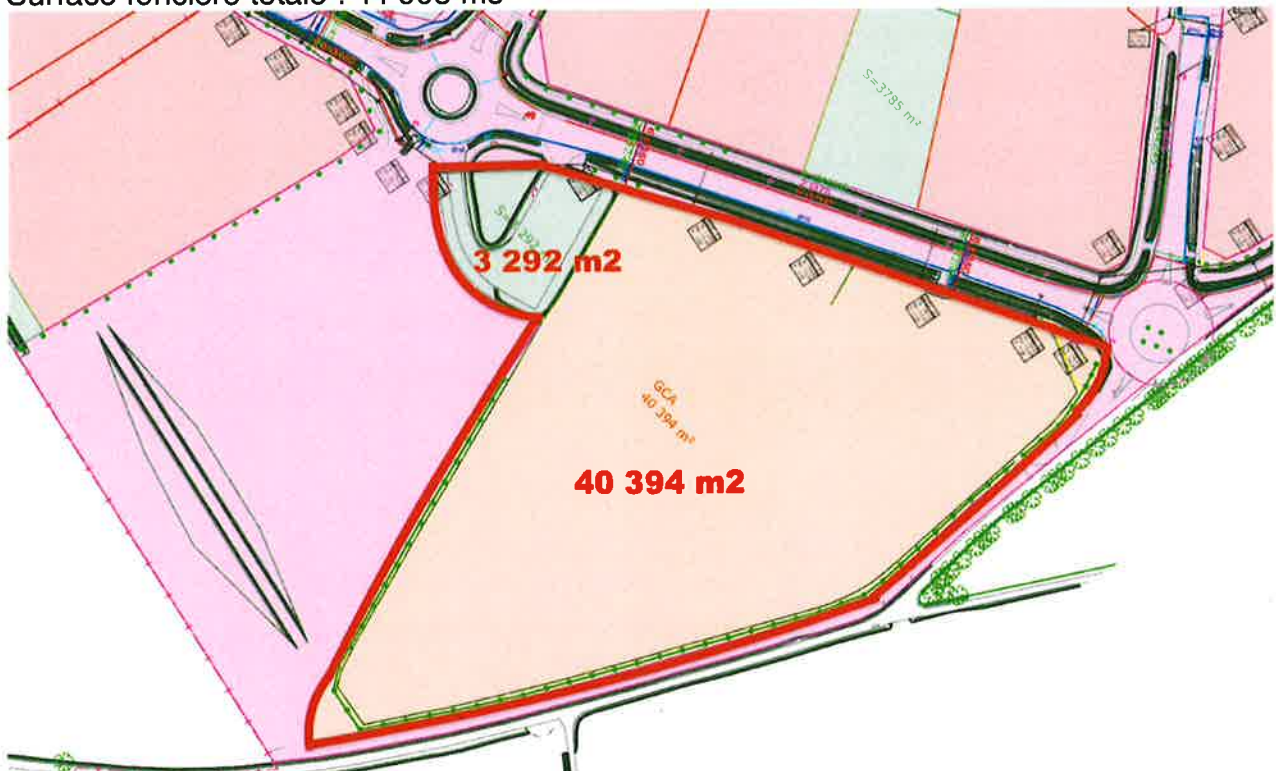


Le terrain se situe dans le parc d'activité de Bolbec Saint-Jean

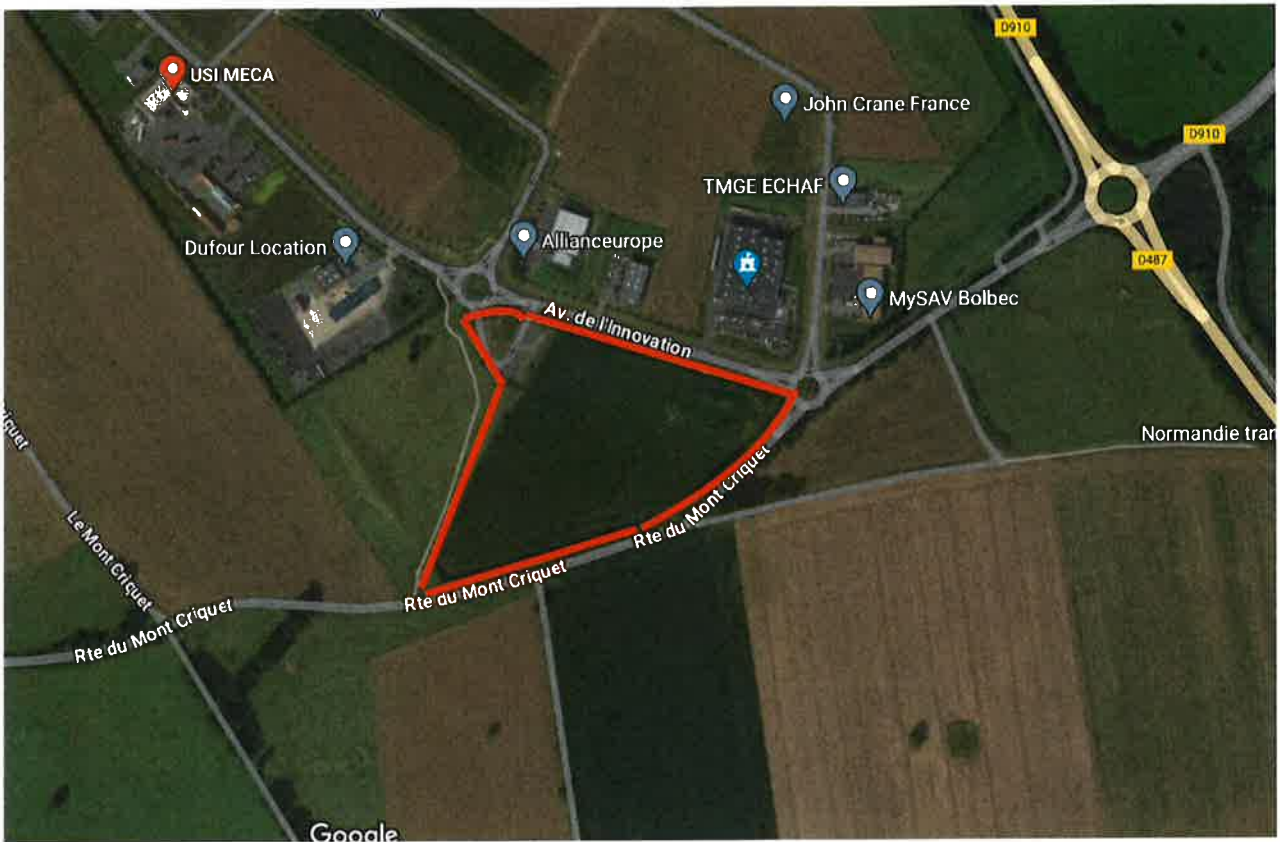


Le terrain est actuellement un site industriel.

Dans le cadre de son développement sur le site, le groupe GCA, en accord avec la commune, procède actuellement à l'achat des parcelles : n°48, 89 et 90, section ZD, Surface foncière totale : 44 003 m²



L'accès au terrain se fait par l'avenue de l'Innovation, elle-même raccordée à l'autoroute A29 au Nord Ouest.



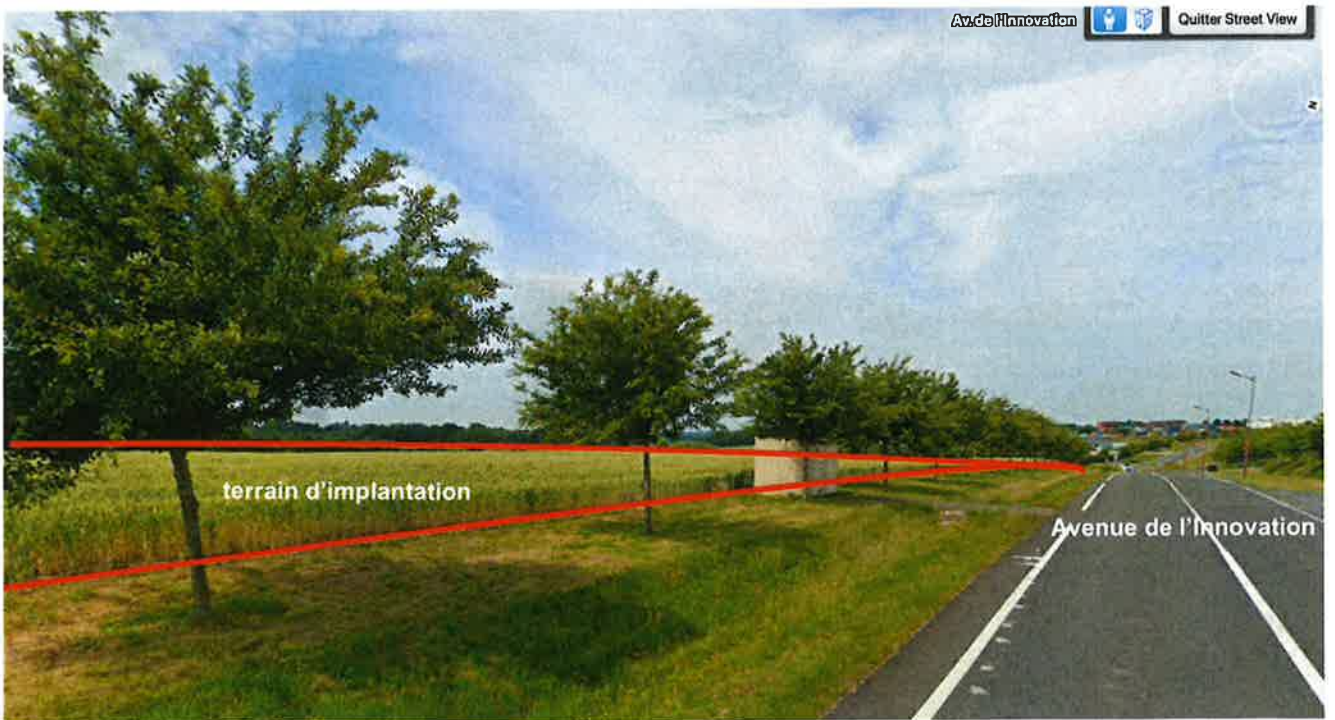
Le parc d'activité accueille de nombreuses activités industrielles et commerciales



L'accès au terrain par l'avenue de l'Innovation : vues vers l'Est



L'accès au terrain par l'avenue de l'Innovation : vues vers l'Ouest



L'amplitude du dénivelé du terrain est de 7 m : 109 NGF à 116 NGF.

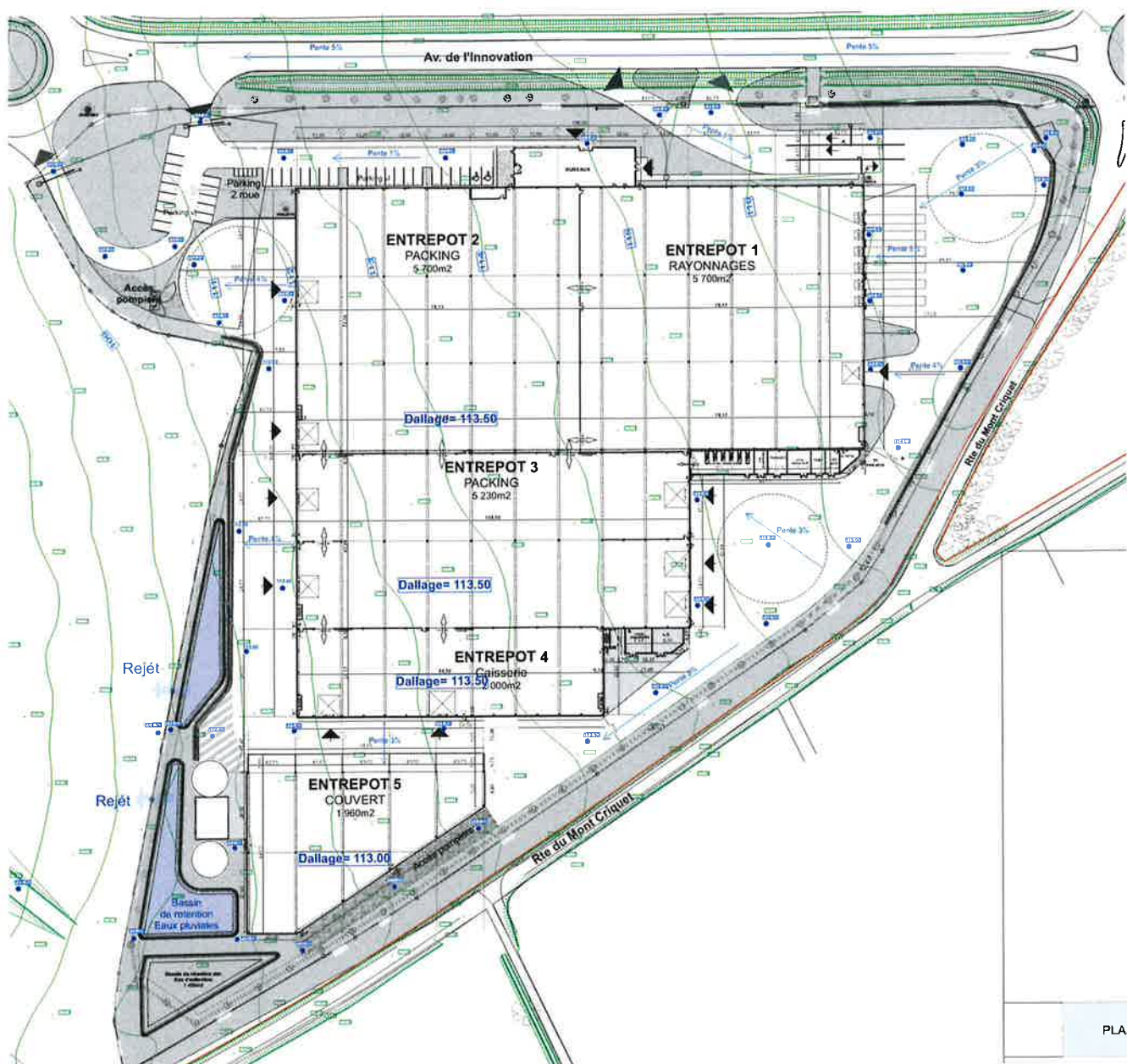
Les bâtiments d'entreposage doivent être coplanaires pour des raisons d'exploitation et de sécurité.

Pour assurer un équilibre des terrassements et des remblais, la cote altimétrique de 113,50 NGF a été retenue pour définir le niveau \pm zéro du dallage.

Les voiries autour du bâtiment se basent partiellement sur les pentes du terrain, sans dépasser les 4% de pente.

Des talus plantés, murets et enrochement assurent les raccordements altimétriques en limite de propriété.

L'accès principal PL au site se fait horizontalement à partir de l'avenue de l'Innovation, à la côte 115,5. Une voirie à faible pente (1%) raccorde le niveau d'entrée à la zone de manœuvre des PL située entre 114 NGF et 115 NGF



2. Présentation du projet d'exploitation:

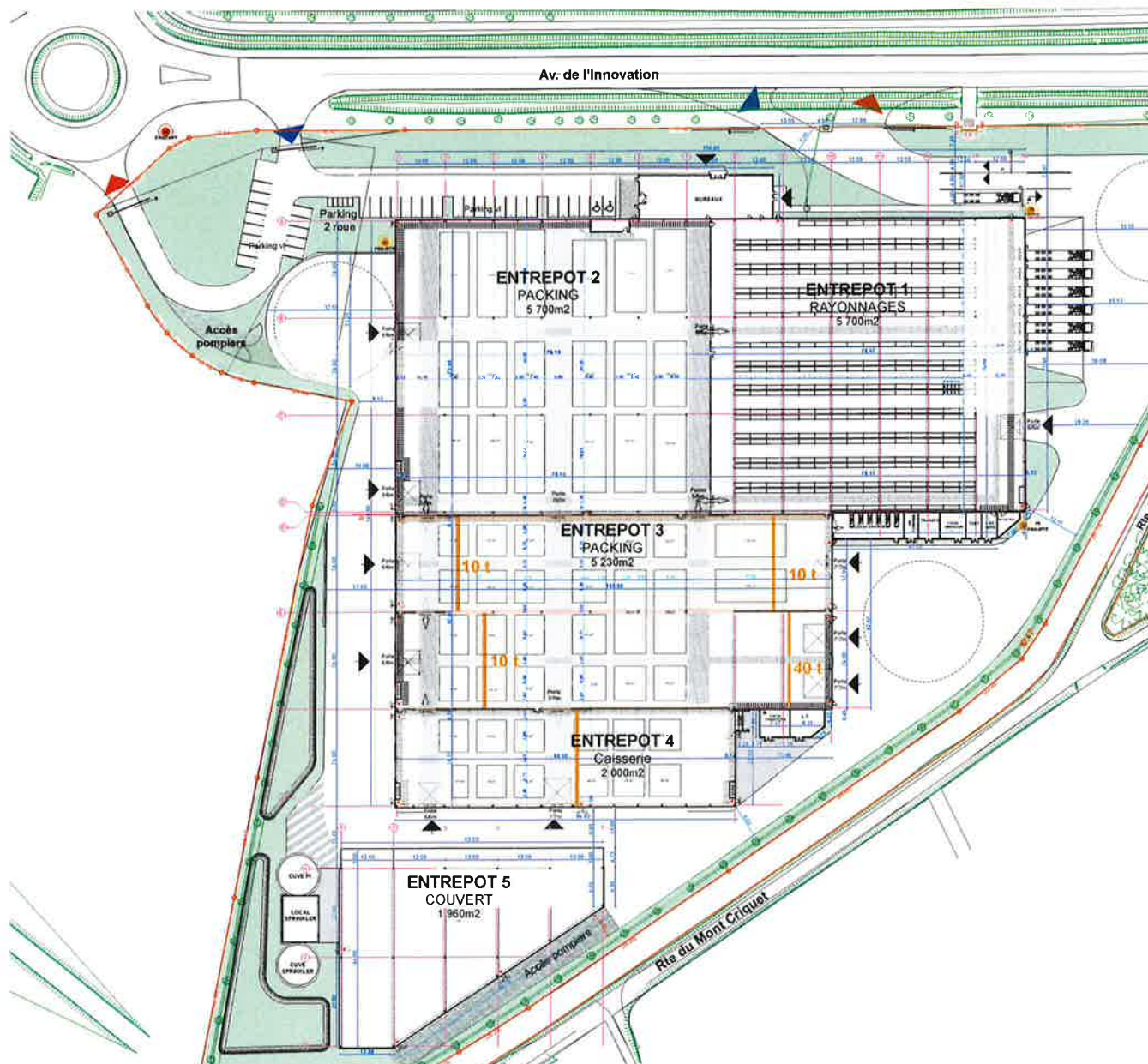
Le projet se compose de différents bâtiments :

ETAT DES SURFACES PLANCHER

Locaux	Long.	Larg.	Surface plancher	
Entrepôt 1	78,08 ml	72,96 ml	5 717 m ²	20 681 m ²
Entrepôt 2	78,06 ml	72,96 ml	5 694 m ²	
Entrepôt 3	108,50 ml	47,62 ml	5 215 m ²	
Entrepôt 4	84,50 ml	24,26 ml	2 055 m ²	
Entrepôt 5	65,47 ml	49,30 ml	2 000 m ²	
Bureaux (rdc)	33,40 ml	10,70 ml	335 m ²	664 m ²
Bureaux (étage)	33,40 ml	10,70 ml	329 m ²	
Local de charge	17,60 ml	6,46 ml	115 m ²	465 m ²
Local air comprimé	3,66 ml	6,46 ml	24 m ²	
Local transfo	5,35 ml	6,46 ml	35 m ²	
Local onduleur	6,54 ml	6,46 ml	37 m ²	
local TGBT	3,88 ml	6,46 ml	30 m ²	
Local info	3,85 ml	6,46 ml	26 m ²	
Local entretien	5,51 ml	6,46 ml	22 m ²	
Local technique	8,41 ml	6,64 ml	50 m ²	
Local chaufferie	7,27 ml	6,64 ml	45 m ²	
Local sprinkler	11,33 ml	8,70 ml	81 m ²	
SURFACE TAXABLE			21 810 m²	

Dont on déduit les surfaces de plancher des locaux techniques nécessaires au fonctionnement d'un groupe de bâtiments ou d'un immeuble autre qu'une maison individuelle au sens de l'article L. 231-1 du code de la construction et de l'habitation, y compris les locaux de stockage des déchets.

Locaux air comprimé	3,66 ml	6,46 ml	24 m ²	328 m ²
Local transformateur	5,35 ml	6,46 ml	35 m ²	
Local onduleur	6,54 ml	6,46 ml	37 m ²	
local TGBT	3,88 ml	6,46 ml	30 m ²	
Local informatique	3,85 ml	6,46 ml	26 m ²	
Local technique	8,41 ml	6,64 ml	50 m ²	
Local chaufferie	7,27 ml	6,64 ml	45 m ²	
Local sprinkler	11,33 ml	8,70 ml	81 m ²	
Total surface à déduire			328 m²	(b)
SURFACE DE PLANCHER			21 482 m²	(a-b)



Description des activités

La société GCA SUPPLY PACKING (Groupe Charles André) a pour objet les activités de transport et de logistique.

Activité de stockage

Nature des marchandises :

Les matériels et pièces transportées et stockées sont des machines outil industrielles, des pièces manufacturées pour l'armée et l'aviation dans les domaines de la défense et de l'aéronautique, des matériels informatique et électroniques. Il n'est pas prévu de stocker des produits à risque, inflammables ou explosifs, ni des produits liquides et polluants. Ces pièces sont stockées soit sur palettes en bois, soit dans des conteneurs à treillis en métal, soit dans des cartonnages. L'emballage combustible des pièces correspond à moins de 5% du poids total de stockage.

Les palettes et panières métalliques portant les pièces sont entreposées soit en racks sur 6 niveaux et sur 11 m de haut, soit en îlots au sol de 3m de haut environ.

Entrée des marchandises :

L'entrée des marchandises comprend les fonctions : déchargement, réception.

Dans la section d'entrée de marchandises, les articles à stocker sont déchargés des camions par des chariots-élévateurs électriques (déchargement latéral), ou par pont roulant, puis ils sont déposés sur les surfaces de réception prévues à cet effet.

Sortie des marchandises :

Les articles préparés pour les commandes sont acheminés par des chariots tracteurs de manutention des zones respectives de stockage jusque dans la zone de sortie de marchandises.

Activité de transport

Les produits sont pris en charge dans les usines de fabrication, dans les dépôts des grossistes ou des importateurs et ils sont entreposés dans les entrepôts où ils séjournent pendant des durées variables.

En fonction de la demande, ils sont ensuite acheminés chez les négociants ou détaillants, ou dans d'autres entrepôts.

Trafic PL :

Il est prévu en moyenne un flux quotidien de 20 camions / jour assurant la livraison et de 10 camions /jour pour l'enlèvement des marchandises auxquels s'ajoutent deux porte-contenaires. Soit un trafic quotidien global estimé à 32 pl en moyenne.

Les flux de transport sont très faibles et se font quasi exclusivement en direction de l'autoroute A 29, sans transiter dans la commune de Bolbec ni autres communes voisines.

Aspect architectural

Le traitement architectural et volumétrique du bâtiment est conçu de manière à présenter un ensemble harmonieux et cohérent, et participer à la construction d'un paysage partagé. La forme bâtie reste simple et lisible et contribue à la compréhension générale de l'organisation de la parcelle.

Les cellules de stockage étant de grand gabarit, elles sont assemblées en un seul volume. Les bâtiments annexes tels que les locaux sociaux et techniques sont eux de hauteurs plus basses.







Les façades:

En règle générale, elles seront traitées avec des panneaux de bardage en acier, de teintes gris clair et gris moyen avec des rehausses sous forme de panneaux rouge.



Un escalier d'accès à la toiture constitue un élément singulier en façade Sud Est.



Le bâtiment bureaux est accolé à la façade Nord donnant sur l'avenue de l'Innovation. Il a la même gamme chromatique que les entrepôts. .





Installation photovoltaïque

Conformément à la loi Energie et Climat (n°2019-1147) du 8 novembre 2019, le bâtiment recevra en toiture, une installation de capteurs photovoltaïque sur une surface de 6 690 m² correspondant à 32 % de la surface de toiture des entrepôts qui cumulent 21 150 m². La puissance produite par cette installation de capteurs sera de l'ordre de 1,24 Mw/crête et produira environ 1,3 Gw/h dans l'année. Cette puissance est plus de deux fois supérieure à la puissance cumulée nécessaire au chauffage et à l'électricité du bâtiment. L'entrepôt sera donc en équivalence auto-suffisant en termes d'énergie (BEPOS).

L'installation photovoltaïque fait l'objet d'une description complète dans l'annexe 7 du dossier de la demande de permis de construire.



